

le 27 novembre 2013

A tous les membres de l'Université rurale
du canton de Sancergues

Objet : T.A.P.
Temps d'activités périscolaires

Chers adhérents,

Les maires de nos communes nous sollicitent en tant qu'association culturelle pour examiner ce projet de TAP à mettre en place pour la rentrée scolaire septembre 2014. Pour valoriser au mieux ce TAP, il paraît intéressant que les associations, présentes sur notre territoire, participent aux animations. Ce décret concerne pour l'instant les écoles maternelles et primaires. Pour les maternelles, il est possible que le ministre propose une adaptation ou une modification significative suite à l'assemblée générale de l'Association des Maires de France (AMP) à Paris les 19, 20, 21 novembre 2013.

Rappel : L'esprit du décret est de mieux préparer les enfants dans leur formation en développant leur curiosité et leur ouverture dès le plus jeune âge avec le concours des forces vives des territoires quels que soient les territoires. L'objectif est de développer la sensibilité et l'esprit de curiosité de l'enfant en proposant des activités diverses et variées avec des intervenants ayant une capacité à transmettre et à éveiller cette curiosité. Cette symbiose entre le monde de l'école et le monde de la société civile est une chance à saisir.

Sans rentrer dans les aspects matériels (horaire, participation financière etc..) parmi nous tous, des membres de l'Université Rurale ont des compétences qui leur permettent de participer partiellement au cours d'une année dans différentes écoles, à différentes heures. Il y a des initiatives concernant l'aménagement des horaires en proposant de mettre ces 4 fois ¾ heures soit trois heures en un seul après-midi ou partagées en deux après-midi de 1,5 heures. Ces combinaisons permettent des complémentarités avec d'autres écoles du canton ou de la communauté de communes. Les offres des uns peuvent servir d'autres d'écoles et vice versa. La nature des activités reste ouverte aux arts, à l'histoire locale, au patrimoine local, au théâtre, à toutes les musiques, aux activités manuelles, aux dessins, à la photographie, à la lecture à haute voix, etc., etc. ... les idées ne manquent pas....Ceci permet aux enfants de se réaliser dans des activités que l'école ne peut pas assurer, et de redonner confiance aux enfants dans le cadre de l'école et être reconnu par les autres enfants et adultes.

Quel que soit notre avis sur cette réforme des rythmes scolaires, nous sommes tous concernés par le devenir de nos enfants.

Aussi, si vous avez une suggestion ou une proposition à formuler, vous êtes fortement invités à nous le faire savoir dans un premier temps pour les proposer aux maires, aux enseignants avec le concours de l'inspecteur d'académie.

En attendant de pouvoir en reparler, recevez mes sincères salutations.

Jean-Paul Dousset